



Le secteur du coton au Mali : réaliser son potentiel de croissance

par Claudia Behrendt

- ◆ Le Mali a tout à gagner de la suppression des subventions aux exportations de coton dans les pays développés.
- ◆ Les producteurs maliens doivent impérativement renforcer leurs capacités de gestion, d'organisation et de négociation pour profiter des échanges.
- ◆ La compétitivité du secteur cotonnier passe par le développement des infrastructures et des investissements dans la recherche et le développement (R-D).

Le Mali est le deuxième producteur de coton de l'Afrique subsaharienne, après le Burkina Faso. Un quart de la population malienne vit directement de sa culture et le secteur représente près de 8 pour cent du revenu national du pays. Un producteur type du Sud du pays cultive deux à trois hectares de terres (contre 500 hectares pour une exploitation américaine moyenne) et n'a, en général, qu'un seul acheteur. Cette activité est la principale source de revenu pour ces agriculteurs, qui doivent assurer leur nourriture et leur logement, leurs dépenses médicales et les frais de scolarité de leurs enfants. Le prix du coton est donc directement lié à l'accès à l'éducation et aux soins médicaux.

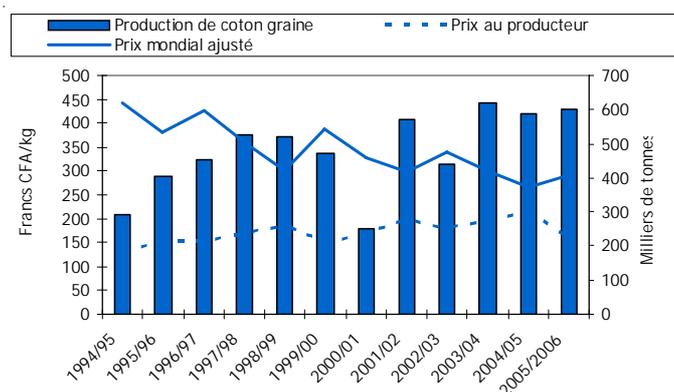
Suppression des subventions aux exportations de coton et ajustement national

La suppression des subventions aux exportations de coton dans les pays développés augmentera les cours internationaux et, ce faisant, les recettes à l'exportation du Mali. Ce pays est – avec le Bénin, le Burkina Faso et le Tchad – l'un des quatre auteurs ouest africains de l'initiative sectorielle en faveur du coton à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), appelé communément C4. Dans le cadre des négociations actuelles de l'OMC – le programme de Doha pour le développement – les C4 militent pour la suppression de ces subventions dans les pays du Nord, car elles favorisent la surproduction de coton, à l'origine de la baisse des cours internationaux, et réduisent ce faisant les recettes à l'exportation de pays dépendants du coton, comme le Mali. Un rapport de 2004 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estimait que la

suppression de ces subventions fin 2006 – conformément aux termes de la déclaration ministérielle de l'OMC à Hong Kong – entraînerait une augmentation des prix du coton de 2 à 35 pour cent. Ces estimations sont cependant fragilisées par la montée en puissance de la Chine. La suspension temporaire des négociations de Doha, en juillet 2006, complique encore la situation.

Alors que les subventions aux exportations de coton ont entraîné un effondrement des cours ces dix dernières années (Figure 1), la production malienne de coton graine a pratiquement triplé. Suite à la crise du secteur coton en 1999/2000, jusqu'en 2004 l'entreprise nationale Compagnie malienne pour le développement du textile (CMDT) a versé des subventions aux producteurs maliens de coton, ce qui a augmenté le prix payé aux producteurs.

Figure 1. Production et prix du coton au Mali



Source : OCDE/BAFD (2006), *Perspectives économiques en Afrique*.

Ces subventions ayant encore aggravé les pertes de la CMDT, un nouveau mécanisme de fixation des prix a été introduit en mai 2005 dans le cadre de la réforme actuelle du secteur cotonnier. Le prix d'achat est désormais fonction des cours mondiaux et non plus des coûts de production. Résultat, le prix de base versé aux producteurs a chuté de 24 pour cent en 2005/06.

Après avoir introduit ce nouveau mécanisme de fixation des prix, les autorités maliennes envisagent de privatiser la CMDT en 2008. A l'heure actuelle, cette société jouit d'un monopole pour l'achat de coton au Mali et est responsable de toute la chaîne, de la production, du marketing et du conseil à la formation des producteurs, sans compter la santé et l'éducation. En 2008, la CMDT sera divisée en quatre filiales. Pour chacune d'entre elles, 61 pour cent des parts seront vendues à des sociétés privées, 20 pour cent à l'Union Nationale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton du Mali (UNCPC), 2 pour cent au personnel de la CMDT et 17 pour cent continueront d'être détenues par l'État. Chaque société bénéficiera de droits d'achat exclusifs sur une région donnée et devra fournir aux producteurs les intrants ainsi qu'un support technique. Cependant, la capacité d'investissement de l'UNCPC devra être assurée afin que cette dernière puisse acheter 20 pour cent des parts de chaque filiale de la CMDT.

Renforcer les capacités des producteurs maliens

La compétitivité du secteur passe par le renforcement des capacités de gestion et de négociation des producteurs maliens de coton. Ceux-ci sont en général mal informés des cours internationaux. Cette méconnaissance, et leurs capacités restreintes de coordination, les rendent dépendants de la CMDT et de sa politique de fixation des prix. Pour mieux informer les producteurs locaux et leur donner voix au chapitre dans l'élaboration des politiques, trois solutions sont envisageables : *i*) améliorer la communication, grâce aux radios rurales ; *ii*) améliorer l'accès à la téléphonie mobile, grâce au microcrédit (à l'instar des "telephone ladies", au Bangladesh) et *iii*) développer les forums locaux. Mais les connaissances des producteurs en pratiques d'organisation et gestion des risques doivent aussi être consolidées.

Il paraît également crucial de former les cadres de l'UNCPC aux arcanes de la négociation avec les institutions financières et les fournisseurs. Comme la privatisation de la CMDT va

transférer de nouvelles responsabilités à l'UNCPC, il faut s'assurer que cette dernière maîtrise bien la gestion des intrants et des services. Pour ce faire, le Gouvernement a notamment lancé en 1999, avec le soutien de la France, le projet PASE (Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière).

Investir dans les infrastructures et la R-D

Pour aider le Mali à réduire les coûts, garantir une diffusion plus efficace des produits agricoles sur les marchés et développer ses capacités commerciales, il faut améliorer ses infrastructures de transport et d'énergie. Au-delà de l'entretien des routes et voies de chemin de fer existantes, des investissements doivent être consacrés à la construction de nouvelles infrastructures et à la recherche de nouvelles ressources de carburant.

En outre, le secteur doit bénéficier de davantage de R-D, en particulier aux niveaux de plantation, de cueillette et de séchage – sans parler des pratiques de gestion des parasites. Grâce à la qualité de son coton et à des coûts de production (intrants et main-d'œuvre) relativement faibles par rapport aux producteurs du Nord, le Mali bénéficie d'un avantage comparatif. En revanche, son avantage concurrentiel face aux nouveaux producteurs d'Asie et d'Amérique latine s'érode. Le manque d'investissement en R-D rend la situation périlleuse.

L'économie du Mali, peu diversifiée, est désormais à la merci d'un marché international du coton déséquilibré, de prix mondiaux interdisant toute marge et d'acheteurs uniques. Il faut de toute urgence donner aux producteurs maliens les outils et la formation nécessaires pour qu'ils puissent tirer parti des échanges – et non les subir.

Pour approfondir la question :

OCDE/Centre de développement (2006), "Aid for Trade and Agro-based Private Sector Development in Africa: Lessons from Mali and Senegal", Note pays Mali, Paris.

OCDE/Banque africaine de développement (2006), « Études pays : Mali », *Perspectives économiques en Afrique*, 2005/06, Paris.

OCDE/Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2006), *Objectif Développement. Le coton en Afrique de l'Ouest : un enjeu économique et social*, Paris.



Les lecteurs sont invités à citer ou reproduire les informations des *Repères* du Centre de développement de l'OCDE dans leurs propres publications. En échange, le Centre demande les remerciements de rigueur ainsi qu'un exemplaire de la publication. Le texte intégral des *Repères* et d'autres informations sur le Centre de développement et ses travaux sont disponibles sur : www.oecd.org/dev

Centre de développement de l'OCDE
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France
Tél : 33 (0)1 45.24.82.00
Fax : 33 (0)1 44.30.61.49
mél : dev.contact@oecd.org